

MAIRIE DE

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LA SECHERESSE-ETE 2020

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

-4 JAN. 2021

À Montagny en Vexin

Le 04/01/2021

Le Maire,

Loïc TAILLEBREST, Maire

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

